

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 septembre 2026 à 20 heures 00 minutes

à la mairie de Frémeréville

Quorum : 6

Présents : M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, Mme CLEMENT Chloé, M. ESSELIN Benoit, M. FINET Rémy, M. JEANNIN Michel, M. LACORDE Vincent, M. MOUREAU Gilbert, Mme ROBERT Sophie

Procuration(s) : Mme COLMART Marie-Ange donne pouvoir à M. LACORDE Vincent

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme COLMART Marie-Ange, Mme TILLY Joëlle

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Chloé

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20260923 01 - Approbation de procès verbal de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20260923 02 - État d'assiette

Le 1^{er}adjoint présente le projet de martelage dans les parcelles 27a, 28a, 29a, 26a et 26b.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectes les parcelles 27a, 28a, 29a, 26a et 26b à la délivrance pour l'affouage et le conseil municipal désigne comme garants pour les affouages 2026/2027 :

- Pierre CARRE
- Michel JEANNIN
- François CARTIER

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20260923 03 - Travaux sylvicoles

Le 1^{er}adjoint présente le devis des travaux sylvicoles pour la maintenance mécanique des parcelles 13i, 13n, 14u, 15u et 17n.

La maintenance mécanique de ces parcelles a été choisit lors la réunion de la commission bois réunie le 14 avril 2026 et approuvée pour la demande de devis par le conseil municipal le 10 juin 2026 (délibération n°20260610_02) en la présence du garde ONF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de la maintenance mécanique des parcelles 13i, 13n, 14u, 15u et 17n pour un montant de 4 008,72 € HT (4 409,59 € TTC).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20260923 04 - Acceptation de dons

Le conseil municipal de la commune de Frémeréville-sous-les-Côtes, en séance ordinaire du 23 septembre 2026,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par Madame et Monsieur Anna-Maria et Armand GUILLAUME, 1 ruelle de l'Église à Frémeréville,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en un ensemble de clochers et d'œuvres en céramique de leur création d'une valeur estimée à 70 000,00 € (voir le détail dans la lettre de don

en annexe),

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à la protection du patrimoine de la commune ainsi qu'à l'action culturelle qui consistera en une présentation pédagogique de ces objets,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par Madame et Monsieur Anna-Maria et Armand GUILLAUME.

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à Madame et Monsieur Anna-Maria et Armand GUILLAUME pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce don à la commune dans les conditions ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20260923 05 - Maintenance du système de vidéoprotection

La commune a installé des caméras en 2025. L'entreprise IRIS propose un contrat de maintenance, plusieurs prestations sont proposées. Assistance à distance et télémaintenance, maintenance curative à distance (400 € HT par an), maintenance préventive (450 € HT par an) et maintenance curative (1 900 € HT par an).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le premier niveau de maintenance curative à distance pour un montant de 400 € HT par an. En cas de panne, des interventions seront demandées sur devis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20260923 06 - Élagage du chemin de Haut

Le 1^{er} adjoint présente deux devis pour l'élagage du chemin de Haut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, retient le devis de la SARL Meuse Compost pour un montant de 2 340,00 € HT.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 0)

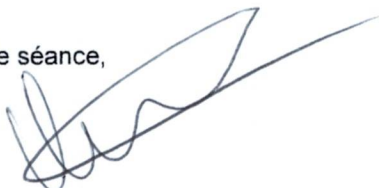
20260923 07 - Création d'un placard dans la salle de réunion de la mairie

Le 1^{er} adjoint présente différents tarifs afin de réaliser un nouveau placard dans l'ancienne salle du conseil municipal devenue salle de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Jérémy BIGEREL pour un montant de 4 100,00 € HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à FREMERVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

